

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération  
n° 2012.10.203

Direction du  
développement  
économique :  
complément  
d'attribution de  
subventions et  
participations aux  
associations pour  
2012

**LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

**Secrétaire de séance** : André BONICHON

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012****DELIBERATION  
N° 2012.10.203**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE  
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2012**

Par délibération n°269 du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a attribué les subventions et participations relevant de la direction du développement économique pour l'année 2012.

La commission développement économique du 27 septembre a donné un avis favorable pour l'attribution des subventions complémentaires suivantes :

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Montant accordé</b>	<b>Objectifs/Projet retenu</b>	<b>Elu ne prenant pas part au vote</b>
Les Gastronomades	30 000 €	« Les Gastronomades » - Edition 2012 du 23 au 25 novembre	
Charente Développement	703 €	Manifestation « Ouvrir son capital, renforcer ses fonds propres » du 20 septembre 2012	
Institut National du Design Packaging	15 000 €	Partenariat 2012/2013 afin de : - renforcer les interventions de l'INDP auprès des agences de design pack du bassin d'emploi d'Angoulême - promouvoir le recours au design industriel auprès des TPE/PME du territoire au travers du programme Excellence Design	
Alliance Entreprises	10 000 €	Partenariat 2012/2013 afin de : - soutenir le programme 2012/2013 et mettre en œuvre l'action collective « gestion des achats mutualisés » auprès d'entreprises du territoire - porter la préfiguration du futur Cluster « Vallée de la Mécatronique »	
<b>TOTAL</b>	<b>55 703 €</b>		

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 - chapitre 65.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 27 septembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 2 octobre 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement des subventions complémentaires présentées ci-dessus pour l'année 2012.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>22 octobre 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>22 octobre 2012</b>